

Conseil de l'ED STS

La nouvelle Ecole Doctorale en Sciences , Technologies et Santé, a été à nouveau habilitée à titre principal par le ministère de tutelle dans le cadre de l'Alliance A2U (Artois, UPJV, ULCO) depuis le 01 septembre 2020. Il a également été procédé au renouvellement de son conseil d'école doctorale en mars 2021.

Le conseil de l'ED STS A2U est réparti comme suit (26 membres) :

- direction de l'ED (directeur et directeurs adjoints)
- 15 membres représentant les laboratoires de recherche UPJV, ULCO et ARTOIS et les personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens
- 5 représentants des doctorants,
- 5 personnalités extérieures.

Le Conseil de l'EDSTS se réunira au moins 3 fois par an et a pour principales missions de définir le programme de formation de l'ED, les règlements intérieurs, d'assurer la sélection des doctorants, de suivre l'avancement des travaux de doctorat et du devenir des docteurs diplômés. L'ED STS gère actuellement les études doctorales de 585 doctorants, répartis dans 44 unités de recherche de l'A2U (pour 425 titulaires de l'HDR).

[LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL](#)

Élections

- résultats des élections du 14/12/2015 (EC et Doctorants)
- [résultats des élections du collège des Doctorants A2U 20/04/2021](#)

arrêté du 25 mai 2016 (**modifié par l'arrêté du 26 août 2022**)
[charte de l'Ecole Doctorale en Sciences et Santé](#)
[charte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#)

[contrat doctoral élargi \(missions enseignement\)](#)
[courrier du Ministère - DGESIP 6 mai 09](#)
[décret n°2009-464](#)
[rémunération\(arrêté\)](#)

Documents: [Quadriennal 2012-2017](#) | [Comptes-rendus des conseils](#)